

Lutte contre la drogue : « Sans aide, on n'y arrivera pas »

Depuis quelques mois, la lutte contre la drogue fait beaucoup parler. Mais au quotidien, ça se passe comment ? Mal, nous expliquent les acteurs de terrain.

LAURENCE WAUTERS

Lège, jour de paiement des allocations de CPAS. Place Saint-Jacques, certains véhicules sont parqués, moteur allumé. Ils attendent des consommateurs décharnés qui, leurs quelques centaines d'euros d'allocation sociale touchés, viendront échanger ces billets contre la substance qui assouvirait leur manque. Face à ce spectacle, c'est l'impuissance : « Pour certains de mes clients les plus accros, je suis obligé d'aller leur acheter de la nourriture », confie M^e Galand, avocat spécialisé dans les administrations provisoires. « Dès qu'ils ont de l'argent, ils dilapident tout et n'ont plus de quoi manger... »

Les consommateurs de drogue ont changé ces dernières années : l'héroïnomane qui cherchait sa dose quotidienne s'est souvent mué en un polytoxicomane, avec de la cocaïne, plus contraignante encore. Ainsi, l'Observatoire bruxellois des drogues a constaté, entre 2013 et 2018, une augmentation de 67 % de la consommation de cocaïne dans la capitale. « Des analyses de cheveux sont de plus en plus souvent demandées par mes clients, dans des dossiers de garde d'enfant, pour vérifier s'il y a usage de cocaïne chez la partie adverse », constate M^e Baldo, spécialisée en droit de la famille.

Des allures de « walking dead »

Cette cocaïne est sniffée, mais aussi prise en injection, ce qui multiplie ses effets : « A Liège, on a entamé la réflexion sur la toxicomanie il y a 25 ans », explique Laurence Comminette, impliquée dans cette thématique depuis le début et porte-parole du bourgmestre Willy Demeyer (PS). « On visait alors l'héroïne, mais nous sommes désormais envahis par la cocaïne. Sous héro, un toxicomane est « couvert » pendant 8 heures avec les rebonds. Avec de la cocaïne en injection, ce sont des effets de 20 minutes, avec trois rebonds... Après une heure et demie, c'est fini ! Les gens doivent se piquer jusqu'à 10 ou 12 fois par jour... »

La salle de consommation à moindre risque, où les toxicomanes peuvent aussi recevoir conseils et premiers soins, a enregistré 15.734 actes de consommation en 2021, et 59 % « seulement » concernaient l'héroïne. Mais certains cocaïnomanes la boudent ; ils préfèrent, vu le nombre de shoots quotidiens nécessaires et parce que les vitres de la salle de consommation sont incompatibles avec leur paranoïa, se piquer dans les parkings du centre-ville ou ailleurs, dans des lieux accessibles 24 heures sur 24 proches de leurs dealers. Au grand dam des riverains.

Les attentats terroristes, le covid, les inondations ont mobilisé les policiers, par ailleurs souvent dépourvus face à ces toxicomanes. Ces derniers seraient en outre plus visibles en raison de l'installation du tram, qui a réduit les zones piétonnes. Mais si tout cela donne parfois des allures de « walking dead » à la Cité ardente, la délinquance liée à la toxicomanie n'y a pas, ou peu, augmenté, révèle le parquet de Liège.

En revanche, des problèmes de santé publique sont rencontrés : retour de la tuberculose, très contagieuse, mais aussi



Les autorités judiciaires et administratives restent plus impuissantes que jamais vis-à-vis des polytoxicomanes profonds.

© BAZIZ CHIBANE/VOIX DU NORD.

de la gale et des poux de corps. Sans compter les bidons d'ammoniac, utilisés pour « baser » la cocaïne, abandonnés dans la ville...

Les CTT appelés à se développer

Si Liège a été souvent citée récemment, les autres villes, notamment Charleroi, ne sont pas en reste face au deal de rue et à la consommation dans les espaces publics – les autorités portent un projet de « salle de shoot mobile » pour tenter de toucher tous les quartiers. C'est aussi à Charleroi que le volet francophone du projet pilote de « chambre de traitement de la toxicomanie » (CTT), créé d'abord à Gand, a été lancé au début 2020. Il s'agit d'une chambre spécifique du tribunal correctionnel, qui se tient une fois par mois. Y sont renvoyés des toxicomanes qui ont commis de petits délits (vol à l'étalage, deal de faible envergure...) et en qui le parquet voit des possibilités de reprise en main, ce qu'une enquête sociale doit confirmer.

A la première comparution, le substitut requiert comme d'habitude, puis la possibilité d'un encadrement est proposée au prévenu. Qui va ensuite comparaître, à chaque audience de la CTT, où l'on vérifiera que ce qui lui a été imposé (absence de consommation, encadrement psy...) est respecté. Si c'est le cas, au terme de ce « délai d'épreuve » d'une dizaine de mois, un nouveau réquisitoire survient, souvent une suspension du prononcé, si cela est envisageable.

Le taux de réussite, explique la substitue Marguerite Puissant, est intéressant : 75 % des justiciables concernés vont jusqu'au bout. Mais ce sont souvent des toxicomanes pour lesquels il y avait un espoir de résultat sans hospitalisation : si la personne demande une prise en charge dans un établissement spécialisé, il y a risque de rechute en attendant que cela se mette en place. Aux Etats-Unis ou au Canada, des pays dont s'inspire la CTT, toute la chaîne est impliquée, jusqu'à l'admission en cure de désintoxication...

Le projet carolo concerne environ 25 personnes par an, « avec de bons résultats », confirme M^e Mathieu, dont le jeune client, petit dealer de cannabis, termine son parcours avec succès à la CTT. « Mais certains de mes clients sont trop ancrés dans la toxicomanie. Avec eux ce ne serait pas possible. »

La CTT, pour le développement de laquelle le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne a annoncé débloquer 4,6 millions d'euros, est donc un rayon

de soleil dans un paysage bien sombre. Mais au vu de la mobilisation humaine nécessaire et du public plus restreint visé, ce n'est pas la panacée.

Au parquet de Liège, on a trouvé une alternative, le « Projet probation prétoirienne pour toxicomanes ». Les conditions ne sont pas à respecter avant la condamnation mais avant même le renvoi en correctionnelle. Le filtre est fait à l'arrivée du nouvel entrant, si celui-ci est un usager de drogues douces ou dures, auteur de nuisance publique ou de petite délinquance, qui présente un potentiel de reprise en main. Il peut alors intégrer un parcours de soins, partenariat entre le parquet, la Ville, l'hôpital de la Citadelle et les services sociaux spécialisés.

S'il respecte les conditions imposées par le parquet, au terme d'un délai d'environ six mois, le justiciable n'est pas poursuivi. « Ce qui évite d'engorger les audiences, permettant de réinsérer sans bloquer nos moyens humains limités », explique la première substitue Catherine Collignon, porte-parole du parquet de Liège. Depuis octobre 2020, une criminologue est dédiée à ce projet au parquet, et de 70 à 80 personnes évitent ainsi les poursuites chaque année. A nouveau, ce ne sont pas les cas les plus graves qui présentent le meilleur taux de réussite.

50 % des prisonniers sont toxicomanes

Autre piste, cette fois évoquée par le ministre de la Santé Frank Vandembroucke : étendre à dix prisons le projet pilote dédié aux toxicomanes, mené depuis 2020 à Saint-Gilles, Hasselt et Lantin. Il s'agit d'un accompagnement par une ASBL pour développer avec le détenu un trajet de soins sur mesure, en collaboration avec les services de la prison.

Mais si cela peut avoir des résultats sur certains – les plus volontaires –, la toxicomanie reste une réalité bien sombre dans les prisons : « Il y a un « dark number » important, mais on peut dire que 50 % des détenus sont toxicomanes », confie Marc Brisly, directeur de la prison de Lantin. « Il ne se passe pas un jour sans qu'on trouve de la drogue ici ! Eviter qu'elle rentre est très difficile. »

Le service médical est là pour les produits de substitution, pour aider à diminuer progressivement la consommation,

explique le directeur, « mais avec les conditions de détention, les gens veulent plutôt fuir leur quotidien », ajoute-t-il. En prison aussi, on constate que les drogues ont changé : « On a plus souvent des détenus en état de grande agitation, des états qu'on ne connaissait pas ou peu il y a une dizaine d'années. » Et quelle que soit la méthode parmi les préconisées, aucune ne convient à la problématique des polytoxicomanes profonds, vis-à-vis desquels les autorités judiciaires et administratives restent plus impuissantes que jamais, l'ascension de la cocaïne en injection anéantissant toute tentative.

Ainsi, en Cité ardente, le cas d'un SDF toxicomane dont les jambes étaient dévorées par les vers avait, en 2019, mobilisé le web. Mais il refusait les soins et, depuis 1997, il avait fait l'objet de... 965 fiches d'information (appel au 112,

Ce ne sont pas des gens qu'il faut juger, ce sont des gens qu'il faut soigner !

Un magistrat

”

incitation à se soigner...), soit autant de tentatives de l'aider. La loi du 26 juin 1990 impose trois conditions pour qu'une mise en observation sous contrainte soit possible : que la personne constitue un danger pour elle-même ou pour autrui, qu'elle refuse les soins, et qu'elle souffre d'une maladie mentale reconnue par le corps médical. C'est là que le bât blesse, car la dépendance ne constitue pas, selon les psychiatres, une maladie mentale mais est bien une maladie du système nerveux central.

« On mobilise la police qui a beaucoup d'autres choses à régler et manque d'hommes, on encombre les parquets et les audiences avec des délits commis par des toxicomanes, on remplit les prisons où ils s'enfonceront peut-être plus encore... Alors que ce ne sont pas des gens qu'il faut juger, ce sont des gens qu'il faut soigner ! », s'offusque un magistrat, qui demande que le législateur « prenne ses responsabilités » et change cette loi de 1990.

C'est aussi ce que suggère, entre autres, la porte-parole de Willy Demeyer, « parce que seuls, sans les outils législatifs nécessaires et sans concertation globale, on n'y arrivera pas ». Mais il faudra alors que les prises en charge suivent, derrière ces mises en observation. Avec, à l'instar de ce que le gouvernement vient enfin de relancer, une véritable concertation.

Il ne se passe pas un jour sans qu'on trouve de la drogue dans la prison ! Eviter qu'elle rentre est très difficile

Marc Brisly

Directeur de la prison de Lantin

”